

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** El Cor
- **N° d'article:** 0404, 0406
- **Emploi de la substance / de la préparation** Solvants
- **Fournisseur/Producteur:**
LANG DENTAL MFG. CO., INC.
175 MESSNER DRIVE
WHEELING, IL 60090
U.S.A.
- **Tel.:** +1-847-215-6622
Fax: +1-847-215-6678
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** Product Information - Tel.: +1-847-215-6622
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance
Hôpital Edouard Herriot
5 Place d'Arsonval
69437 Lyon Cedex 03
- **Tel.:** +33-(4) 72 11 69 11

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

R 10 Inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Nom chimique usuel (ou nom générique)** Solvant contenant de la terbentine de citrus
- **No CAS Désignation**
Limonene
- **Code(s) d'identification -**
- **No EINECS :** 227-813-5
- **Numéro index:** 601-029-00-7

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit El Cor

(suite de la page 1)

- **Caractérisation chimique**

- **Composants contribuant aux dangers:**

Limonene

100%

Xi, N; R 10-38-43-50/53

4 Premiers secours

- **Indications générales :** En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.
- **après inhalation :** En cas de malaises pouvant résulter de vapeurs, aérer et faire appel à un médecin à titre de sécurité.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir.
Au cas où le vomissement surviendrait automatiquement:
Incliner la tête de la personne qui vomit vers le bas, afin d'éviter toute aspiration.
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **Indications destinées au médecin :**
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :** Effets irritants locaux.
- **Traitement** Traitement symptomatique

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Porter un vêtement personnel de protection
Veiller à une aération suffisante
Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sol - sol ni dans les terrains
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Petites quantités:
En cas de renversement ou de fuite : essuyer le plus gros avec un chiffon.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit **EI Cor**

(suite de la page 2)

Endiguer les grandes quantités et les pomper dans des conteneurs.
Absorber avec de la matière ininflammable (p. ex. sable, sol, caillou).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Eviter contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver dans un endroit bien ventilé et au sec et au frais.
Veuillez respecter les consignes locales relatives au stockage de liquides inflammables.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.
Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **Classe de stockage :** 3A Substances liquides inflammables
- **Applications spécifiques** Veuillez lire attentivement le manuel d'instructions!

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration mécanique du poste de travail.
Tenir hors de portée de toute flamme ou corps incandescent.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec la peau
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Au travail, ne pas manger ni boire
- **Protection respiratoire :**
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas de dépassement de la valeur limite dans l'air et de dégagement involontaire de la substance :



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit **EI Cor**

(suite de la page 3)

A titre provisoire, filtre :

Filtre A

- **Protection des mains :**

Gants résistant aux produits chimiques

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:** Gants en néoprène

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

- **Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs.

Tablier

Le choix des vêtements de protection dépend du type d'activité respectif et des dangers potentiels y afférents.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore transparent jaunâtre
Odeur :	genre agrumes

- **Modification d'état**

Point de fusion : -74,3°C**Point d'ébullition :** 169°C

- **Point d'éclair :** 46°C (TCC)

- **Température d'inflammation :** 236°C

- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- **Limites d'explosion :**

inférieure : 0,7 Vol %**supérieure :** 6,1 Vol %

- **Pression de vapeur à 20°C:** 2,3 hPa

- **Densité à 20°C:** 0,848

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : non ou peu miscible

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Tenir éloigné de toute source de chaleur et éviter toute exposition directe au soleil.

- **Substances à éviter :**

Oxydants puissants

Bases puissantes

Acides forts

Métaux réactifs (par ex.: sodium, calcium, zinc)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit **EI Cor**

(suite de la page 4)

- **Réactions dangereuses** Réactions aux substances susmentionnées.
- **Produits de décomposition dangereux :**
En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
Limonene
Oral LD₅₀ 4400 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Irrite la peau et les muqueuses.
Un contact prolongé ou répété avec la peau provoquer une dermatite.
- **des yeux :** Effet légèrement irritant possible.
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
Limonene
LC₅₀/48h 0,577 mg/l (daphnia magna)
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste) : polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit **EI Cor**

(suite de la page 5)

14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



- Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 3 (F1) Liquides inflammables.
- Indice Kemler : 30
- No ONU: 2052
- Groupe d'emballage : III
- Label: 3
- Désignation du produit : 2052 DIPENTÈNE
- Remarques : Limited Quantity: 5 l emballage intérieur, 30 kg brut pièce d'expédition

- Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :



- Classe IMDG : 3
- No ONU : 2052
- Label : 3
- Groupe d'emballage : III
- No EMS : F-E S-E
- Polluant marin : P
- Désignation technique exacte : DIPENTENE

- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



- Classe ICAO/IATA : 3
- No ID ONU : 2052
- Label : 3
- Groupe d'emballage : III
- Désignation technique exacte : DIPENTENE

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
"Marquage CEE"

- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit **El Cor**

(suite de la page 6)

- **Phrases R :**

- 10 Inflammable.
- 38 Irritant pour la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Phrases S :**

- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 37 Porter des gants appropriés.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- **Directives techniques air :**

- **Classe Part en %**

- **NK 100,0**

- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
-

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**

- 10 Inflammable.
- 38 Irritant pour la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT Chemieservice GmbH
 Marienstr. 3 D-64347 Griesheim
 Postfach 1451 D-64345 Griesheim
 Tel.: +49-6155-823241
 Fax: +49-6155-823246

- **Contact :** Angelika Torges
-